
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 9

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Séance du 08 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 08 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

Représentés:

Excuses: Michel BETIS

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Ordre du jour ;

- CCMD - Convention de services communs secrétaire de Mairie
- Enquête publique communes de BATTEXEY et HERGUGNEY
- Solidarité AMF/Mayotte
- Affaires diverses

Objet: CCMD - Convention de services communs secrétaire de Mairie - 2025 001

Dans une démarche de mutualisation la Communauté de Communes MIRECOURT-DOMPAIRE a créé depuis 2014 un service de secrétariat de mairie intercommunal à destination de ses communes membres. Ce service fonctionnait via des conventions de mises à disposition individuelles d'agents intercommunaux aux communes.

Ce projet s'était inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation de service et avait pour objectifs :

- d'améliorer l'expertise et la technicité des secrétaires de mairie ;
- de proposer aux secrétaires de mairie les avantages sociaux de la CCMD, des temps complets et de pouvoir bénéficier du fait de n'avoir qu'un seul employeur ;
- d'accompagner et faciliter les recrutements, avoir un effet de levier sur le plan de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- de renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance grâce à une Administration Communautaire au SERVICE DE SES COMMUNES au travers d'une entraide technique qui pourrait prendre la forme à moyen/long terme d'une plateforme de services s'appuyant sur les moyens humains et techniques des services communs.

Dans une volonté de conforter cette dynamique, la Communauté de Communes MIRECOURT-DOMPAIRE souhaite renforcer cette mutualisation (conformément à l'alinéa 1 de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) en créant un service commun de secrétaire de mairie destiné à répondre aux besoins de ses communes membres.

Ce projet vise à :

- Permettre aux secrétaires de Mairie de bénéficier de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;
- Mutualiser les compétences et l'expertise des secrétaires de mairie ;
- Assurer une continuité de service ;
- Optimiser les ressources humaines et financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide :

- de valider la convention de service commun, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Objet: Solidarité AMF / Mayotte - 2025 002

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'AVRAINVILLE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal la commune d'AVRAINVILLE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- de faire un don d'un montant de 120 € à la Protection civile
- d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de faire un don d'un montant de 120 € à la Protection civile
- d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Objet: demande d'accord extension du périmètre de la CIAF des communes de BATTEXEY & HERGUGNEY sur le territoire de la commune d'AVRAINVILLE - 2025 003

Dans sa séance du 19 novembre 2024, la commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) des communes de BATTEXEY & HERGUGNEY a formulé un avis favorable pour la réalisation d'un aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) et a fixé le périmètre des opérations.

Ce zonage s'étendant sur plus de 5% de notre commune, il appartient à notre conseil municipal de donner son accord sur cette extension, en application de l'article L 121-4 du Code Rural.

Monsieur le Maire, Michel FORTERRE présente au conseil municipal l'étude d'aménagement foncier des communes de Battexey et Hergugney ainsi que le plan du périmètre d'aménagement foncier proposé

Il est rappelé qu'un remembrement a déjà été réalisé sur notre commune, qu'à la suite une association foncière a été créée pour subvenir à la création et à l'entretien des chemins d'exploitation, à la fin des remboursements d'emprunts, celle-ci a été dissoute.

Il est également rappelé qu'en 2016, la commune d'Avrainville avait un projet éolien sur son territoire, que l'exploitant s'engageait à refaire et à entretenir le chemin d'Avrainville à Socourt (chemin jouxtant la limite du futur périmètre de l'AFAFE), la commune d'Hergugney s'est opposée à ce projet

Page 24 de l'étude, il est précisé qu'il serait intéressant de profiter de cette procédure d'aménagement foncier afin de rectifier les limites communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **S'OPPOSE** à l'extension du périmètre de la CIAF des communes de BATTEXEY & HERGUGNEY sur le territoire de la commune d'AVRAINVILLE

Questions diverses

Maison BRAUX

Pour les prochaines étapes, nous espérons mener les entretiens en janvier et pouvons vous proposer :

- Fin janvier : point d'étape de partage des informations recueillies en entretien et dans le cadre du benchmark, et validation des hypothèses des 2 scénarios à étudier
- Février : restitution des préprogrammes et études capacitaires en vue du choix d'un scénario
- Mars : réalisation de la faisabilité architecturale, chiffrage du projet, estimation des financements mobilisables et restitution d'une feuille de route synthétique

Vœux :

Samedi 18 janvier à 18 heures

La présence de tous les membres du conseil municipal est vivement souhaitée

Non seulement les réalisations 2024 y seront développées mais la programmation 2025 y sera détaillée

Commune nature

Nous nous sommes porté candidat à l'opération « Commune Nature », édition 2025.

La Région Grand Est et les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie avons l'honneur de vous informer que votre candidature a été retenue.

Nous avons été sollicités pour remplir un questionnaire, Maxime FAIRISE y a répondu.

Cette opération est l'affaire de tous, nous développerons la programmation lors de la cérémonie des vœux

Projet photovoltaïque au sol à Avrainville

Après les accords fonciers signés avec les propriétaires et la convention signée avec la commune, la phase 1 est donc terminée, un premier versement de 5 000€ a été versé à la commune comme s'était engagée la société exploitante de ce parc.

Entretien couloir des logements communaux

Suite à une plainte concernant l'état d'entretien du couloir et notamment un amas de poils de chien, des recommandations vont être faites aux locataires.

Fin de séance : 21h50

Fait à Avrainville,
le 09/01/2025

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE